



Collectif des
Maisons de
Naissance



COLLECTIF
INTERASSOCIATIF
AUTOUR DE LA
NAISSANCE



Union Nationale et Syndicale des Sages Femmes

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les usagers et sages-femmes demandent une concertation nationale pour relancer le développement des maisons de naissance

L'Association Nationale des Sages-Femmes Libérales, le Collectif interassociatif autour de la naissance, le Collectif des maisons de naissance françaises, l'Organisation Nationale Syndicale des Sages-Femmes et l'Union Nationale et Syndicale des Sages-Femmes s'unissent pour interpeller le ministère de la santé sur le désengagement complet de l'Etat depuis la pérennisation des maisons de naissance en 2021, dans une lettre commune signée en avril 2023.

Le Gouvernement avait fixé l'objectif d'ouvrir 12 nouvelles maisons de naissance d'ici à la fin de l'année 2022, après le succès de l'expérimentation conduite entre 2015 et 2020. Dans les faits, aucune nouvelle maison n'a ouvert dans le cadre de la pérennisation.

En pleine crise du système de santé, la France se prive ainsi d'une offre de soins qui, en ouvrant en toute sécurité une alternative à de nombreuses patientes à bas risque, permet aussi, grâce à un suivi moins médicalisé de la grossesse, d'optimiser le temps médical en dégageant plus de disponibilité auprès des patients.

En maison de naissance, chaque femme bénéficie d'un suivi périnatal complet et favorable à l'accouchement physiologique. Tout au long de sa grossesse, elle peut y associer son partenaire et sa famille, se préparer avec la sage-femme qui sera présente le jour de son accouchement et qui lui rendra visite à domicile après.

En Europe, la France conserve un très grand retard pour proposer ce type de suivi, alors que la demande d'une prise en charge moins médicalisée de l'accouchement est en forte augmentation. En 2020, dans un sondage IPSOS, une femme sur cinq déclarait vouloir accoucher dans une maison de naissance, ce qui représente 130 000 naissances par an. Aujourd'hui, seules 8 maisons existent, réalisant moins de 800 accouchements par an et devant ainsi refuser de nombreuses demandes.

Le développement des maisons de naissance nécessite l'engagement des administrations dans le suivi des projets au niveau national et la facilitation de leur mise en œuvre au niveau local. L'instauration d'un dialogue régulier avec le ministère de la santé, les ARS et la CNAM, sur le sujet des maisons de naissance est indispensable pour permettre l'application de la loi de façon homogène sur le territoire national.

La mise en place rapide d'une concertation est donc nécessaire, au niveau national et local, à la mise en œuvre des projets en cours et à la consolidation des maisons de naissance existantes.

CONTACTS PRESSE :

ANSFL : Eliette BRUNEAU, Présidente, 07 49 57 58 25 – presidente@ansfl.org

CMDN : Florence GOMEZ, Coprésidente, 06 27 45 52 41 – contact.cmdn@gmail.com

CIANE : Anne EVRARD, Coprésidente, 06 60 63 70 89 – presidence@ciane.net

ONSSF : Caroline COMBOT, Présidente, 06 82 14 29 14 – presidente@onssf.org

UNSSF : Marie Anne POUMAER, 06 13 89 67 57 – contact@unssf.org